

## AVIS PUBLIC - APPEL D'OFFRES

### ENROBÉ BITUMINEUX 2022

La Municipalité de Lac-Etchemin désire recevoir des offres pour la fourniture, la livraison et la pose d'enrobé bitumineux de **3 255 tonnes** pour le rapiéçage mécanique de certaines rues et certains rangs.

Les soumissionnaires peuvent se procurer les documents de soumission par le biais du système électronique d'appel d'offres (**SÉAO**) à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca) (**numéro de l'avis 008-2022**) ou en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est assujettie à la tarification dudit organisme.

Toute soumission pour être valide doit être accompagnée d'un dépôt ou d'un cautionnement dont le montant est égal à 5 % du total de la soumission incluant les taxes.

Seuls sont admis à soumissionner, ceux qui ont un établissement d'affaires au Québec, au Nouveau-Brunswick ou en Ontario (ACCQO, AQNB) et qui ont obtenu par l'intermédiaire du SEAO à leur nom, les documents d'appel d'offres émis par la municipalité. De plus, l'adjudicataire devra être inscrit au Registre des entreprises admissibles aux contrats publics (REA).

La Municipalité de Lac-Etchemin n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent quelques erreurs ou omissions que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Les soumissions scellées doivent parvenir à l'Édifice municipal de Lac-Etchemin, à l'attention de Mme Carole Provençal, Directrice des services administratifs et financiers, au 208, 2<sup>e</sup> Avenue à Lac-Etchemin G0R 1S0 **avant le jeudi 24 mars 2022, à 14 h.**

L'ouverture des soumissions se fera le même jour, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions, au même endroit en fonction des règles de la santé publique alors en vigueur.

La Municipalité de Lac-Etchemin ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées et n'encourra aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

FAIT ET DONNÉ à Lac-Etchemin, le 7 mars 2022.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/greffier-trésorier